

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») – Modifications au Manuel de défaut et aux articles A-308 et A-401 des règles

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par la CDCC, de modifications au Manuel de défaut et aux articles A-308 et A-401 des règles. Ces modifications visent à clarifier le langage des articles susmentionnés et du Manuel de défaut ayant trait au processus de gestion de défaut d'un membre en accord avec le Principe 1-Base juridique des *Principes pour les infrastructures de marchés financiers* publiés en avril 2012 par le CPMI et l'OICV.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2015-12-17, Vol. 12, n°50).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 8 janvier 2016, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Hélène Francoeur
Analyste expert aux OAR
Direction des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4327
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4327
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : helene.francoeur@lautorite.qc.ca

Anna Tyniec
Analyste expert aux OAR
Direction des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4345
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4345
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : anna.tyniec@lautorite.qc.ca